

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 583 897**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **85 16571**

⑤1 Int CI⁴ : G 04 B 37/16, 47/00; A 44 C 5/14.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 8 novembre 1985.

③0 Priorité : IT, 25 juin 1985, n° 35964-B/85.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 52 du 26 décembre 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *MARONI Carlo.* — IT.

⑦2 Inventeur(s) : Carlo Maroni.

⑦3 Titulaire(s) :

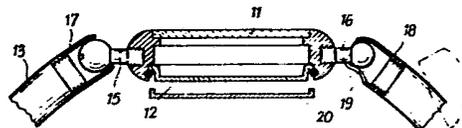
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet André Bouju.

⑤4 Montre comportant un boîtier monté avec possibilité de rotation sur un bracelet interchangeable.

⑤7 Un boîtier 11, 12 est monté entre les deux extrémités
d'un bracelet 13.

Le boîtier est lié au bracelet par deux joints à rotule 15, 17;
16, 18 dont l'un 16, 18 peut être désaccouplé. Les rotules
permettent au boîtier de prendre deux positions, l'une où le
verre de montre 11 est tourné vers l'extérieur, l'autre où un
couvercle décoratif interchangeable 20 est tourné vers l'exté-
rieur.

Utilisation d'une montre comme porte-souvenir.



FR 2 583 897 - A1

D

La présente invention concerne une montre montée avec possibilité de rotation sur son bracelet de façon qu'elle puisse s'employer des deux côtés. Plus particulièrement, la présente invention concerne une montre
5 présentant les caractéristiques suivantes.

La montre elle-même présente d'un côté le cadran habituel indicateur de l'heure et de l'autre côté un fond sur lequel peuvent être portées des indications ou différents signes comme des signes du zodiaque ou autres
10 dessins particuliers, ou une décoration. On peut ainsi utilement donner à la montre un caractère personnalisé, par exemple lui faire porter des renseignements personnels d'état civil ou des informations médicales concernant le propriétaire. Le fond est monté fixement et peut être
15 changé.

En ce qui concerne le bracelet, la présente invention prévoit un bracelet continu réalisé avec un matériau unique ou réalisé avec une âme interne et un revêtement externe, ledit bracelet étant légèrement
20 flexible et pouvant être relié ou couplé au boîtier de montre par l'intermédiaire deux joints à rotule, dont l'un peut être désaccouplé tandis que l'autre ne le peut pas.

Selon le mode de réalisation préféré de la présente invention, la section droite du bracelet est de
25 forme circulaire, bien que cela ne doive pas être compris comme excluant l'emploi de bracelets de sections droites de formes différentes, aucune fonction particulière n'étant liée à la forme de la section droite du bracelet.

Conformément au mode de réalisation préféré, les
30 joints à rotule pour coupler le boîtier de montre au bracelet comprennent deux petits pivots à tête sphérique montés des deux côtés du boîtier de montre et deux petits manchons à embouchure étroite montés aux deux extrémités du bracelet et pouvant recevoir les têtes sphériques des

petits pivots. Bien entendu, l'un des joints doit pouvoir se décrocher facilement pour permettre d'enlever la montre. Pour cela, l'un des manchons présente une fente latérale permettant à la tête sphérique du pivot d'accouplement respectif de glisser hors de son logement.

Egalement, selon le mode de réalisation préféré, les manchons sont montés aux extrémités du bracelet par vissage, mais il faut comprendre que ce montage peut également s'obtenir par liaison à force, ou au moyen de clips ou analogue.

D'autres particularités et avantages de l'invention ressortiront encore de la description ci-après.

Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs :

- la figure 1 est une vue latérale de la montre lorsque le bracelet est accroché ;

- la figure 2 est une vue latérale de la montre correspondant à la figure 1, mais lorsque le bracelet est décroché ;

- la figure 3 est une vue de dessus de la montre lorsque le cadran indiquant l'heure est tourné vers l'extérieur ;

- la figure 4 est une vue de dessus de la montre correspondant à la figure 3 mais lorsque le fond du boîtier est tourné vers l'extérieur ;

- la figure 5 est une vue détaillée du couplage amovible entre le boîtier de montre et l'extrémité du bracelet ;

- la figure 6 est une coupe axiale du boîtier de montre ainsi que des deux joints de couplage avec le bracelet lorsque celui-ci est décroché ;

- la figure 7 est une vue correspondant à celle de la figure 6, mais lorsque le bracelet est accroché et placé sous un angle différent.

Comme le montrent les figures ci-dessus, la montre selon la présente invention comporte un boîtier de

montre 10 relié au bracelet 13 par l'intermédiaire de deux joints de sorte que le boîtier de montre puisse tourner comme indiqué par la flèche représentée sur la figure 1. La possibilité de faire tourner le boîtier de montre 10 permet de faire apparaître sa face portant le cadran 11 indiquant l'heure ou bien son autre face portant le fond 12 sur lequel peuvent être inscrits des renseignements, des données ou des dessins de tout type, par exemple des données personnelles d'état civil ou les signes du zodiaque du propriétaire ou bien des renseignements médicaux d'ordre personnel ou bien des légendes commémoratives.

Une pièce annulaire supérieure 14, qui n'est représentée qu'à la figure 6, est prévue pour le montage du fond 12.

En raison de la forme du fond 12, tel qu'il est représenté sur les figures 6 et 7, on a la possibilité de monter sur ledit fond un couvercle 20 à fixation par encliquetage ou par pression, ledit couvercle pouvant facilement être échangé avec d'autres couvercles portant d'autres données, indications, dessins et analogue.

Le bracelet 13 consiste en une structure qui n'a pas la forme d'un ruban mais qui a une forme tout à fait compacte, de sorte que ledit bracelet peut présenter une section droite circulaire ou semi-circulaire ou une section droite de toute autre forme polygonale et analogue. Du point de vue de la structure, le bracelet est réalisé sous forme de structure continue d'un matériau élastique unique ou d'une combinaison d'une âme métallique ou d'une âme interne en tout autre matériau capable de donner au bracelet une légère rigidité, cette âme étant opportunément revêtue d'un revêtement externe en une ou plusieurs matières sélectionnées de façon à obtenir un bracelet convenablement rigide, mais aussi suffisamment flexible pour ne compromettre ni son confort d'emploi, ni la facilité des opérations d'accrochage et de décrochage.

Le couplage entre le boîtier de montre 10 et les

extrémités du bracelet 13 s'obtient au moyen de deux joints à rotule dont l'un peut être désaccouplé tandis que l'autre ne le peut pas. Ces joints sont constitués de deux pivots à tête sphérique 15, 16 vissés, ou fixés d'autre façon, des deux côtés du boîtier de montre 10, et de deux manchons 17, 18 qui présentent des embouchures étroites et sont d'un diamètre intérieur inférieur au diamètre des têtes sphériques des petits pivots. Les manchons sont montés aux extrémités du bracelet et peuvent recevoir les têtes sphériques des deux petits pivots 15, 16.

On peut monter les deux manchons 17, 18 aux extrémités du bracelet par exemple par vissage, mais il faut comprendre que ce montage peut également se faire par liaison à force, par des clips et analogue. Il est également visible que le joint 15, 17 est d'un type qui ne peut pas être désaccouplé, de sorte qu'on introduit la tête sphérique du petit pivot 15 dans le manchon 17 avant d'accrocher le petit pivot 15 au boîtier de montre 10 et avant d'accrocher le manchon 17 au bracelet 13. Au contraire, le joint 16, 18 peut être désaccouplé. Pour cela, le manchon 18 présente sur le côté la fente 19 (voir figures 5, 6, 7), qui présente elle-même un col plus étroit que la tête sphérique du petit pivot 16 et un élargissement plus large que la tête sphérique pour remplir des conditions nécessaires évidentes en vue des opérations d'accouplement ou engagement et de désaccouplement.

La structure ainsi obtenue a l'avantage direct qu'en dévissant, ou détachant autrement, le bracelet 13 du manchon 17 qui reste ainsi toujours accouplé à la tête sphérique du petit pivot 15 et donc au boîtier de montre 10, il est possible de remplacer facilement le bracelet, et éventuellement sans outil, par un autre de forme, couleur, taille ou matériau différents.

On a présenté ci-dessus le mode de réalisation préféré de la présente invention et on a suggéré certaines modifications concernant les matériaux, les détails de

structure et les formes, mais on insiste expressément sur le fait que l'homme de l'art peut introduire d'autres changements aussi bien dans les matériaux que dans les détails de structure sans s'écarter de l'esprit et de l'objet de la présente invention.

REVENDEICATIONS

1. Montre caractérisée en ce qu'elle est montée, avec possibilité de rotation, sur un bracelet continu élastique (13), ledit bracelet étant interchangeable, au
5 moyen de deux joints à rotule, dont l'un peut être désaccouplé tandis que l'autre ne le peut pas, ladite montre ayant un boîtier de montre à fond interchangeable (12) qui porte une information et/ou des dessins.

2. Montre selon la revendication 1, caractérisée
10 en ce que le bracelet présente une section droite circulaire, semi-circulaire, carrée, polygonale, ou une section droite de forme analogue.

3. Montre selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que le bracelet (13) est fait d'un
15 unique matériau continu, ou bien qu'il présente une âme interne et un revêtement externe choisis l'un et l'autre de façon à donner au bracelet un certain degré de rigidité et en même temps une souplesse suffisante pour qu'il soit facile d'accrocher ou de décrocher le bracelet lui-même.

20 4. Montre selon la revendication 1, caractérisée en ce que les joints à rotule comprennent deux petits pivots (15, 16) à tête sphérique montés des deux côtés du boîtier de montre, ainsi que deux manchons (17, 18) montés aux extrémités du bracelet.

25 5. Montre selon la revendication 4, caractérisée en ce que, en ce qui concerne le joint à rotule qui ne peut pas être désaccouplé, le montage du manchon à l'extrémité du bracelet est réalisé par vissage ou tout autre moyen de clipage qui soit facilement stable.

30 6. Montre selon la revendication 4, caractérisée en ce que les manchons présentent l'un et l'autre une embouchure étroite dont le diamètre est inférieur au diamètre de la tête sphérique des petits pivots, et en ce que l'un des manchons présente une fente latérale (19) dont
35 le col est plus étroit que les têtes sphériques des petits

pivots et dont l'élargissement est plus large que lesdites têtes sphériques.

5 7. Montre selon la revendication 1, caractérisée en ce que les informations et/ou dessins sont des informations et/ou des dessins relatifs à des données personnelles d'état civil ou bien se rapportent aux signes personnels du zodiaque, à des données médicales personnelles ou à des dédicaces commémoratives et analogues.

10 8. Montre selon la revendication 1, caractérisée en ce que le fond du boîtier de montre présente un profil convenant pour le montage, par encliquetage ou par pression, d'un couvercle remplaçable.

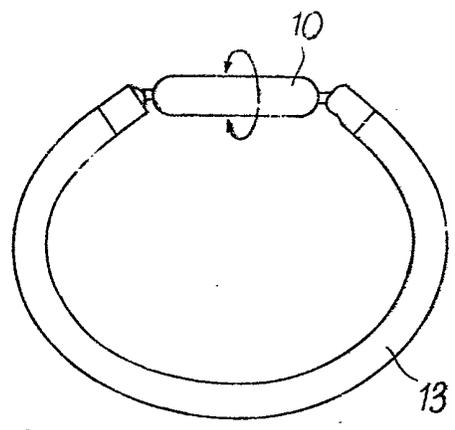


Fig. 1

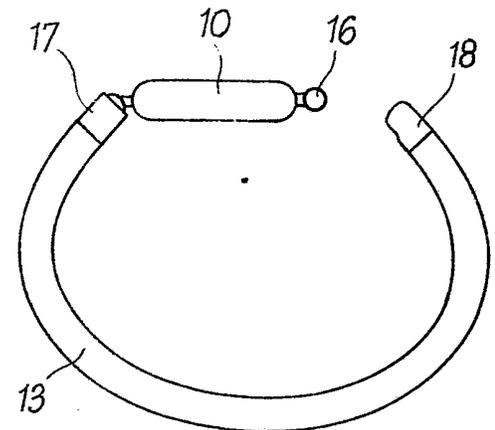


Fig. 2

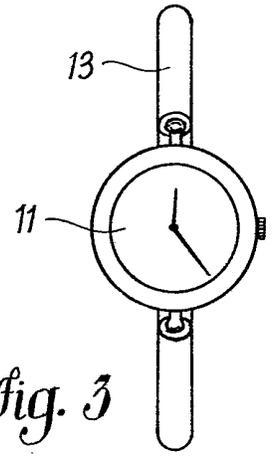


Fig. 3

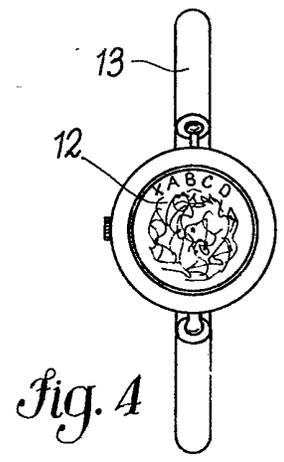


Fig. 4

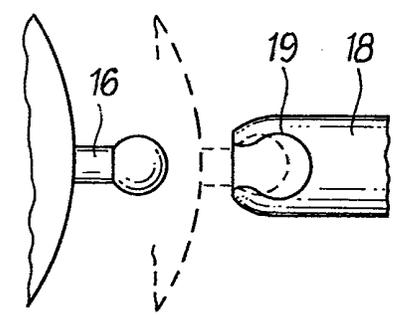


Fig. 5

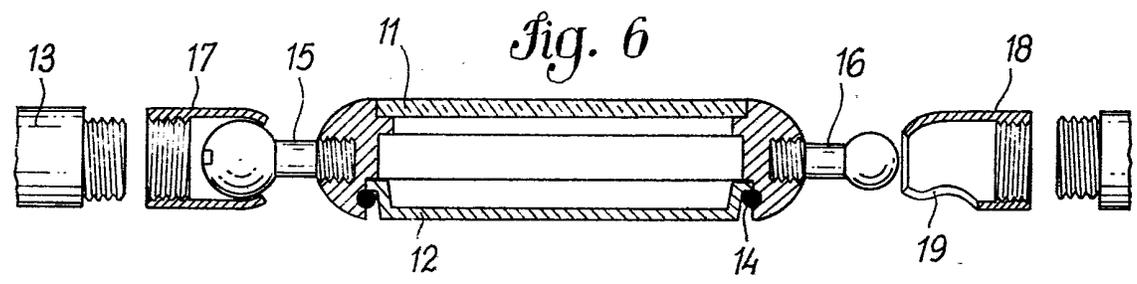


Fig. 6

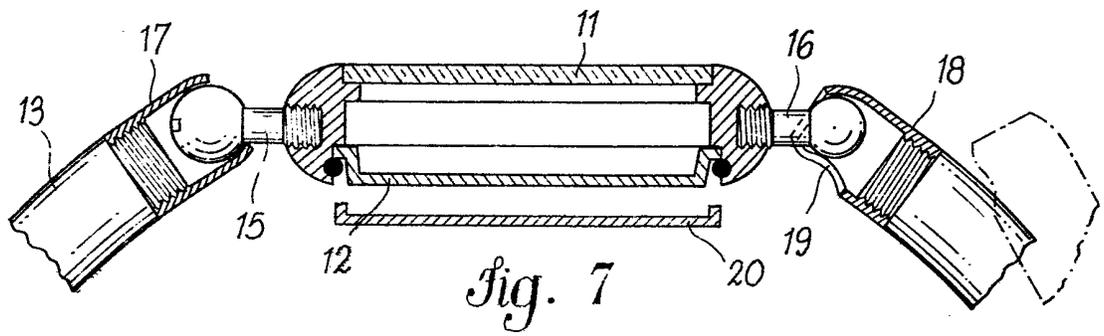


Fig. 7